## COMMUNE de WINGEN

67510



## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINGEN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement de la rue principale à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet ;

## **ARRETE**

Article 1er : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de la manifestation, de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

La circulation et le stationnement sera interdit :

Le dimanche 14 juillet 2024 de 11h à 13h sur l'ensemble de la rue Principale et devant la mairie

Une déviation sera mise en place par la rue Saint Barthélémy.

Article 2 : Par dérogation aux prescriptions de l'article 1, les voies citées ci-dessus pourront être utilisées par les véhicules de médecins, les ambulances, les véhicules de police ou des services de secours et de lutte contre l'incendie.

Article 3 : La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue par la commune afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Wingen.

Article 5 : Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 : Les services communaux, la brigade de Gendarmerie de Woerth, le service d'incendie et de secours, et tous agents assermentés et habilités à cet effet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Haguenau-Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Woerth,
- Monsieur le Chef du Centre Technique de Reichshoffen,
- SDIS
- Archives.

Fait à Wingen, le 10 juillet 2024

Le Maire,

André SCHMITT